

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 JUILLET 2010**

Le 12 Juillet 2010, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC légalement convoqué, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs et Mesdames GUIRAUD, Maire, FOURTON, DUPIN, HOLLE, L'HYVER, CONDEMINE, LAPORTE, Adjoint, BAHLOUL, BERNARD, BRUN, CHAPPELLAN, FERRAND, NEOLIER, JEANTET, CAZAUX, DUBOS, OBRE, VEZY, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt sept.

**EXCUSÉS REPRÉSENTÉS** :

Mme AVRIL	Adjointe	qui a donné procuration à	Mr GUIRAUD Maire
Mme ASPA	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme HOLLE Adjointe
Mme BINET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mr LAPORTE Adjoint
Mme BOYER	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mr CHAPPELLAN Conseiller M <sup>al</sup>
Mr MARTIN	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mr CONDEMINE Adjoint
Mr LAPARLIERE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mr CAZAUX Conseiller M <sup>al</sup>

**ABSENTS EXCUSES** : MM. BOLLEAU, DOURSENOT-MOUTON, BORGHESI Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Delphine DUPIN, Adjointe au Maire est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

**RAPPORTEUR** : Mme Catherine L'HYVER

**238 - OBJET** : Nouveaux Tarifs des Cimetières

- Après avoir pris connaissance de la proposition des nouveaux tarifs pour les cimetières de la commune,
- Entendu l'exposé de Madame Catherine L'HYVER,

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PAR 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

☞ Fixe les tarifs des cimetières à compter du 1<sup>er</sup> Août 2010, ainsi qu'il suit :

▶ Concession temporaire <b>pleine terre</b> pour une durée de 10 ans	⇒	400,00 €
▶ Concession temporaire <b>pleine terre</b> pour une durée de 20 ans	⇒	650,00 €
▶ Concession des cases de <b>columbarium</b> pour une durée de 10 ans	⇒	400,00 €
▶ Concession des cases de <b>columbarium</b> pour une durée de 20 ans	⇒	650,00 €
▶ L'ouverture et la fermeture des cases du columbarium	⇒	35,00 €
▶ Les dépôts dans le dépositaire au delà de 3 mois	⇒	100,00 € / mois

Pour copie conforme  
Le Maire



**B. GUIRAUD**

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception :  
033-213302409- 20100712-238-12-07-10-DE